

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123703		1ere Gachée: 13:25 (1)		Date: 07/11/2025		ROG071125115234		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410682		Quantité: 3.00 m3		référence commande(2):				Véhicule:	
chantier: 068230		PITOR/FRANSORET SAS		SAS FRANSORET 9003 RTE DE STE MENEHOULD 51360 Saint-Brice-Courcelles		M88		8x4 ROUXEL TOR	
		25004-URBANE0 HOTEL B&B		5 CHEMIN DE LA TERRIERE 07.84.44.37.60 51510 Fagnières		M88		TORTILLARD	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
14:00						température:			
						vitesse du vent:			
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe	
NJB254A260V		BPS				XC2		Chlorure	
								CL 0,40	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm20 CEM2 260									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700 SPHRE ISOFLOW 956				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:									
demandeur:									
signature:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1